



Conseil communal de Bex

Rapport de la commission des finances sur le préavis 2022/01

Futur des bâtiments communaux

Commission composée de :

- M. Christoph Roesler (président)
- Mme. Anna Russo
- Mme. Laure Reine Tabac
- M. Christophe Barbezat
- M. Pierre Athanasiades

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission des finances, sans M. Dario Bucci et M. Bernard Pulfer excusés, s'est réunie le mardi 1^{er} février avec la commission ordinaire afin d'étudier le préavis 2022/01. La séance s'est déroulée en présence de M. Jean François Cossetto Municipal en charge des bâtiments et de Madame Elena Regazzoni, architecte communale. Nous les remercions pour leur disponibilité ainsi que pour les explications détaillées qu'ils ont données en réponse à nos questions.

Avant de vous lire ce rapport, permettez-moi de vous dire le désarroi de la commission des finances : En effet certains éléments traités par ce rapport ont été publiés par les médias le vendredi 25 février, 5 jours avant que le conseil puisse en débattre. Imaginez, que le conseil, contre toute attente, refuse le préavis, les nouvelles publiées auront eu l'effet d'induire en erreur les habitants de notre commune. Nous espérons qu'une telle situation ne se reproduise plus à l'avenir, sans quoi nous pourrions nous demander à quoi bon, nos 2 commissions servent encore.

Préambule :

L'objet de ce préavis est la conséquence de la motion déposée au conseil communal par le PLR le 19 mai 2021. La motion demandait d'analyser la substance des différents bâtiments communaux et de faire l'inventaire de la situation actuelle.

Coûts et bénéfices :

La municipalité s'est penchée sur tous les objets immobiliers du domaine communal. L'analyse a pris en compte différents facteurs tels que rendement de l'objet, l'âge, l'état général, l'utilisation ou location du bâtiment. Certains objets ont aussi une vocation sociale car ils sont placés au centre du village et hameaux de notre grande commune. Ils sont utilisés comme centre de rencontre ou de répétition des sociétés locales. La municipalité a pu s'appuyer sur les comptes de ces dernières années puisque le conseil avait demandé des comptes plus précis et séparés par objets.

Résultats de l'analyse des Bâtiments :

Après avoir analysé ces données, il ressort que 4 objets devraient être traités en priorités. Ces bâtiments coûtent cher en entretien et en chauffage car ils ne sont pas encore isolés selon les normes actuelles. Il s'agit des bâtiments suivants :

Lieu :	Montant :	Travaux :
1. Chapelle Nagelin	87 000.-	(Chauffage, affectation, isolation)
2. Grande salle du parc	45 000.-	(isolation enveloppe et désamiantage du toit)
3. Temple	133 000.-	(branchement sur chauffage à distance, paratonnerres, toute la partie électrique, horloge)
4. L'ancien collège des Plans/Bex	45 000.-	(architecture, éventuellement reconstruction)
5. Nouveau collège	40 000.-	(La commune devra commencer des études pour augmenter le nombre de classes d'écoles ainsi que de salles de sports pour compléter l'offre du scolaire obligatoire. Un bureau va préparer un concours pour la construction d'un nouveau collège.)

Ce préavis demande un montant total de 350 000.- comme enveloppe globale pour ces 5 objets différents. Ces montants ne peuvent pas être comparés les uns aux autres car ils ne correspondent pas du tout à la même étude. Ces montants ne concernent pas les travaux qui feront l'objet de préavis séparés.

Conclusion :

Tous les membres présents de la commission des finances, apprécient le fait que ces études vont permettre d'avoir une vue précise des dépenses qu'il faudra engager le moment venu pour rénover ces objets. Cependant, la commission des finances se rend bien compte que le délai de ces études sera fort différent selon l'objet traité, d'autant qu'une partie de ces bâtiments sont protégés et que si les autorités cantonales s'en mêlent nous sommes sûrs que cela prendra beaucoup de temps. Néanmoins il sera très intéressant le moment venu d'aller de l'avant avec tous les éléments connus et calculés. Cela permettra aussi de corriger et affiner les montants correspondant du plan financier des budgets à venir. Evidemment, ces études devront être remises à jour au moment de l'exécution.

La commission des finances apprécie la démarche et vous conseille de suivre sa recommandation et d'accepter le préavis tel que proposé par la municipalité.

Le conseil communal de Bex :

Vu le préavis municipal 2022/01 concernant le futur des bâtiments communaux ;

Où le rapport de la commission des finances et de la commission ordinaire chargée d'étudier ce préavis ;

Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

Le Conseil communal de Bex décide :

1. D'autoriser la municipalité à mandater des bureaux spécialisés pour l'évaluation des interventions nécessaires à la rénovation de la Chapelle de Nagelin, de la Grande salle du Parc, du Temple, de l'ancien collège des plans sur Bex et pour l'étude de faisabilité pour la construction d'un nouveau collège ;
2. D'autoriser la municipalité, pour ce faire, à disposer d'un crédit d'étude pour la production d'un avant-projet par ouvrage et d'un devis à plus ou moins 15% ;
3. D'autoriser la municipalité à ouvrir un crédit extrabudgétaire de 350 000.- ;
4. D'autoriser la municipalité à prélever ce montant par le débit du compte 9282.032 « réserve investissements futurs » ;

5. De financer cet investissement conformément aux dispositions fixant le plafond d'endettement pour la législature 2021-2026 que le conseil communal a votées dans sa séance du 6 octobre 2021.

Bex, le 27 février 2022

Pour la commission des finances



Roesler Christoph (président)